|  |
| --- |
| **Concertation pour le pacte et la loi d’orientation et d’avenir agricole** |
| Fiche préparatoire à la concertation en groupe de travail « Tendances démographiques, sociales »***Orientations professionnelles, formations, qualifications, compétences*** |

|  |
| --- |
| **1. Définitions (3 lignes maximum)**L’*orientation* s’entend comme les choix faits par les familles et les élèves durant la formation initiale. La *formation* est un apprentissage organisé et institutionnalisé. Confrontée à la mise en pratique, elle génère une *qualification*. Au fil du temps et des expériences, celle-ci s’affirme comme une *compétence*, indépendante des situations dans lesquelles elle est mobilisée.  |

|  |
| --- |
| **2. Éléments de contexte, tendances passées et situation actuelle (indicateurs, chiffres, etc.)*****Formation / qualification des actifs agricoles***- Le niveau de formation des actifs agricoles (salariés et chefs d’exploitation) accuse toujours en 2020 un retard de 8 points par rapport à l’ensemble de la population active de 20 à 64 ans : 21 % des actifs n’ont pas suivi l’enseignement du lycée, contre 13 % en moyenne dans la population active française (source Eurostat).- En 2021, 5 % des actifs agricoles ont bénéficié d’une formation de l’enseignement supérieur (BTS et au-delà) contre 45 % pour l’ensemble des actifs (Eurostat).- Depuis 2000, l’écart tend à se réduire et la proportion de diplômés du supérieur à augmenter lentement.***Formation des chefs d’exploitation***- La situation est meilleure pour les seuls chefs d’exploitation et co-exploitants, grâce notamment au niveau minimal requis pour avoir droit aux aides à l’installation (capacité agricole fixée au niveau bac). Ainsi 55 % d’entre eux ont en 2020 un niveau bac et plus (53 % en Occitanie).- Parmi ceux installés récemment (depuis 2010), la proportion atteint 74 % (70 % en Occitanie) pour l’ensemble et près de 80 % (75 % en Occitanie) pour les installés « hors cadre familial ».- 10 % des chefs d’exploitation (11 % en Occitanie) ont un niveau d’éducation inférieur au 1er cycle du secondaire (collège) et parmi les installés récents, la proportion atteint encore 6,5 % (7,5 % en Occitanie). 46 % des chefs d’exploitation (47 % en Occitanie) et 26 % des installés récents (30 % en Occitanie) ont atteint au maximum un niveau brevet des collèges, BEP ou CAP.- Un tiers des exploitants, installés récemment ou non, n’a aucune formation agricole. La proportion approche 40 % parmi ceux installés dans le cadre familial.- La prévalence de la formation générale s’accroît nettement : près de la moitié des installés récents ont un bac ou plus de l’enseignement général, contre 33 % en moyenne pour l’ensemble des chefs d’exploitation. En Occitanie, plus de la moitié des installés récents (55%) ont un bac ou plus de l'enseignement général, contre 37% en moyenne pour l'ensemble des chefs d'exploitation.- Si on dispose d’informations relativement fiables sur le niveau de diplôme des chefs d’exploitation, en revanche, celles-ci font plutôt défaut pour les salariés en agriculture, notamment pour les saisonniers. ***Evaluation des compétences***- Les compétences nécessaires à l’exercice des métiers agricoles ont continué à augmenter au cours des dernières années. Les déficits les plus marquants sont relevés sur le travail en équipe, les compétences opérationnelles et en gestion, l’utilisation autonome des outils numériques.- L’accès au conseil est assez insuffisant pour permettre l’accompagnement des actifs agricoles dans l’évolution nécessaires des compétences : conseil adressé à certaines catégories uniquement, contenu du conseil pas toujours adapté aux besoins (nécessité d’ajuster les compétences des conseillers), etc.***Orientation vers les filières techniques***- Depuis 25 ans, la proportion d’élèves suivant une filière professionnelle de l’Education nationale, de l’enseignement agricole ou autre est en recul constant. Ils sont désormais 28 % inscrits en lycée professionnel contre 33 % en moyenne au cours des années 1990. La désaffection pour les filières techniques s’accélère depuis 2010 (source DEPP).- Les effectifs d’inscrits dans l’enseignement technique agricole (de la classe de 4e au BTSA) sont en hausse depuis 2 ans, sous l’impulsion de l’apprentissage. Près de 200 000 élèves et apprentis y étaient scolarisés en 2021.- 36 % des élèves de la voie professionnelle sont inscrits dans des filières de la production agricole, contre 41 % dans les filières services.- En 2021, 11 % des élèves de l’enseignement agricole technique sont enfants d’agriculteurs, alors qu’ils étaient 37 % en 1990 (DGER, 2022). Le public est désormais constitué principalement d’enfants d’ouvriers et employés non agricoles (41 %).***Formation continue***- En 2020, environ 15 % (14 % en Occitanie) des chefs d’exploitation et co-exploitants (RA 2020) ont déclaré avoir suivi une formation au moins dans les 12 mois précédant l’enquête. Les installés récents (depuis 2010) sont plus nombreux à avoir bénéficié d’une formation continue (19 % au national et 17 % en Occitanie), particulièrement lorsqu’ils se sont installés hors du cadre familial (21 % au national et 23 % en Occitanie).- Les salariés agricoles les moins qualifiés sont ceux qui bénéficient le plus rarement de la formation professionnelle (Dares, étude sur l’accès à la formation professionnelle).- Les salariés du secteur agriculture, forêt et pêche se forment moins souvent (16,6 % en 2019) que la moyenne des salariés français (24 % en 2019). En 2020, ces taux s’établissent à 11 % et 17 % (source Eurostat). |
| **3. Prospective et hypothèses d’évolution (20 prochaines années ; avec problématiques spécifiques selon les productions, les territoires, etc.)**- Le niveau moyen d’éducation de la population française devrait continuer à progresser, de plus en plus de jeunes optant pour une formation supérieure. - Les familles devraient délaisser les filières professionnelles et opter pour les filières générales et technologiques, repoussant les choix d’orientation à l’après-bac, avec un souhait de protéger au maximum leurs enfants du déclassement social, qu’elles présupposent dans le cas d’une orientation en filière pro. - L’enseignement agricole proposera de plus en plus des formations supérieures (BTS et au-delà), de la formation continue et de l’accompagnement pour les « nouveaux » agriculteurs. Il accueillera également une part importante de jeunes en remédiation scolaire dans les filières « services ».- Compte tenu des départs attendus dans les 20 prochaines années, une part importante d’agriculteurs sera installée depuis moins de 20 ans en 2040 (37,5 % à titre d’illustration, compte tenu du départ d’un agriculteur sur 2, et avec l’hypothèse d’un taux de remplacement de 60 % inférieur aux 67% actuels, mais prolongeant la tendance à la baisse des dernières années). Dans leur grande majorité, ils auront bénéficié d’une scolarité au moins jusqu’au bac dans l’enseignement général. Deux types de trajectoires pourraient être observés : une formation supérieure non agricole puis une formation agricole d’accès au métier ; une formation supérieure agricole.- L’accompagnement par la formation continue et le conseil seront de plus en plus importants pour développer les compétences opérationnelles nécessaires, particulièrement pour accompagner les personnes non issues du milieu agricole, dont la proportion devrait augmenter.- Malgré la hausse générale du niveau de formation, il subsistera une proportion non négligeable d’agriculteurs s’installant avec un niveau de diplôme inférieur à la capacité agricole. L’amélioration du niveau moyen devrait donc parvenir à un maximum dans les prochaines années. On peut aussi imaginer que l’on se dirige vers une dualisation des salariés, avec des très bien formés d’un côté, et le maintien d’un volume important de non qualifiés de l’autre.- La difficulté de capter ces publics pour le conseil et la formation continue maintiendra une frange d’exploitations en dehors du système d’innovation. |
| **4. Références**- Données du recensement agricole 2020, traitements CEP- DGER, 2022, *Portrait de l’enseignement agricole***-** Forget V. *et al.*, 2019, *Actif’Agri*. *Transformations des emplois et des activités en agriculture*, CEP, ministère de l’agriculture et de l’alimentation, La Documentation française- Mahé M., Claquin P., Hérault B., Lévêque M., 2017, *Prospective des métiers, qualifications et emplois liés à l’enseignement technique agricole*, MAA, CEP.- OCDE, 2023, *An assessment of the labour and skills shortages in agriculture and the food sector,* Working paper, à paraître.- Labarthe, P. *et al.*, 2022, « Who are Advisory Services Leaving Out? A Critical Reflection on ‘Hard to Reach’ Farmers », *EuroChoices,* vol 21, n°1. |